

N° 2024-046

CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE TECHNICIEN TERRITORIAL

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, , TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 5

Le Président explique que l'agent chargé de la prévention des déchets sera placé prochainement en congé maternité ; dans la mesure où il est important de pérenniser les actions de communication mises en place en matière de tri sélectif que ce soit pour éviter un retour en arrière sur les pratiques des citoyens ou que ce soit pour informer sur les modalités de tri, en perpétuelle évolution, il est envisagé de remplacer l'agent pendant son absence et d'organiser au préalable un temps de doublage avec le remplaçant afin de le familiariser à l'environnement professionnel et de le former sur les spécificités liées au fonctionnement du service.

Le Président propose donc de créer un poste non permanent de technicien territorial, à temps complet, et ce pour une durée de 5 mois.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23,1°,

APPROUVE la création d'un poste de technicien territorial (ouvert aux 3 grades), à temps complet et ce pour une durée de 5 mois, à compter de la date d'embauche.

DIT que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits au B.P. 2024.

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant avec le candidat qui répondra au mieux aux besoins du service.

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX